



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Pôle de l'appui territorial**

**COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS**  
**Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable**  
**situé sur la commune de Villers-aux-Noeuds**  
**Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**  
**Avis d'enquête**

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur les communes de Villers-aux-Noeuds de Chamery, de Sermiers et de Ecueil sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un dossier d'enquête sera déposé dans les mairies de Villers-aux-Noeuds, Chamery, Ecueil et Sermiers **du mardi 20 juin 2023 au mardi 18 juillet inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr](mailto:pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr) en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Villers-aux-Noeuds afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Villers-aux-Noeuds – Place de la mairie - 51 500 Villers-aux-Noeuds.

M. Jean-Pierre GRANJON est désigné commissaire-enquêteur. Il siègera à la mairie de Villers-aux-Noeuds:

- le mardi 20 juin 2023 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- le mardi 18 juillet 2023 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête).

A la mairie de Chamery:

- le lundi 26 juin 2023 de 16h00 à 18h00.

A la mairie d' Ecueil:

- le mardi 4 juillet 2023 de 14h00 à 16h00.

Et à la mairie de Sermiers:

- le lundi 10 juillet 2023 de 16h00 à 18h00.

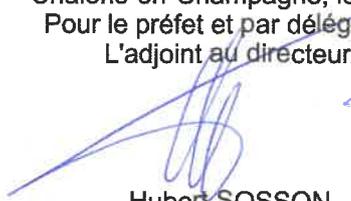
pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée dans les mairies de Villers-aux-Noeuds, de Chamery, d'Ecueil et de Sermiers et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Châlons-en-Champagne, le  
Pour le préfet et par délégation,  
L'adjoint au directeur,

15 MAI 2023

  
Hubert SOSSON